

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 30 JUIN 2022
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

| | |
|--------------------|----------------------|
| M. Mathieu Fecteau | Conseiller siège # 3 |
| M. Jean-René Côté | Conseiller siège # 4 |
| M. Sylvain Naud | Conseiller siège # 5 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général par intérim.

Étaient absents :

| | |
|----------------------|-----------------------|
| M. Raphaël Benoît | Conseiller siège # 1 |
| Mme Caroline Lacasse | Conseillère siège # 2 |
| Mme Marie-Ève Moisan | Conseillère siège # 6 |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

185-30-06-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Location d'un terrain de camping au Centre Vacances Lac Simon
 - 4.2 Adoption du règlement d'emprunt # 484-22
 - 4.3 Autorisation de sortie du camp de jour
- 5- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

186-30-06-22

LOCATION D'UN TERRAIN DE CAMPING AU CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat intervenu entre la municipalité et le « Service de Sauveteurs » la municipalité doit se doter d'un hébergement pour le sauveteur en fonction à la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Vacances Lac Simon accepte de faire une location à la municipalité, d'un terrain avec 1 service sur leur terrain de camping à un coût réduit;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir droit à un sauveteur, cette clause doit absolument être respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** M. Serge Allaire à signer une entente de service avec le Centre Vacances Lac Simon, pour et au nom de la municipalité afin d'obtenir une location de terrain avec 1 service au coût de 1 500 \$ pour l'été 2022;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-701-40-419.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 484-22

Ce point est reporté à la séance du 4 juillet 2022.

187-30-06-22

AUTORISATION DE SORTIES DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE les animatrices du camp de jour ont fait part de leur souhait de faire vivre des sorties aux enfants du camp;

CONSIDÉRANT la soumission d'Autocar Portneuf au montant de 450 \$ avant les taxes, pour chacune des sorties;

CONSIDÉRANT QUE le tarif demandé aux parents sera de 20 \$ par enfant et par sortie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la sortie à la Fraisière Faucher le 8 juillet;
- **D'AUTORISER** la sortie à l'Expo Agricole de Saint-Marc-des-Carières, le 15 juillet;
- **DE CHARGER** 20 \$ par enfant par sortie aux parents;
- **DE PAYER** la différence à même le poste budgétaire # 02-701-50-499.

188-30-06-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 36.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général par intérim
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.